

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

ARRÊTÉ du 17 mai 2024

complétant au titre de l'année 2024 la composition du jury d'admissibilité du concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de classe normale

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 modifiée d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique en France ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983, modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014, modifié, portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;

Vu l'arrêté du 20 février 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de classe normale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2024 fixant la composition du jury d'admissibilité du concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de classe normale au titre de l'année 2024 ;

Arrête

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du 29 mars 2024, susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Le jury d'admissibilité est complété par :

En qualité de spécialistes extérieurs à la commission d'évaluation :

M. BERNARDIN Steve, Maître de conférences,
M. BESUELLE Pierre, Directeur de recherche CNRS,
M. BREMOND Roland, Directeur de Recherche du Développement Durable,
M. BRIAT Olivier, Professeur des Universités,
Mme CHENKRO Daniela, Maître de conférences,
M. GRONDIN Frederic, Professeur des Universités,
M. MARCHIANO Regis, Professeur des Universités,
M. PELAT Adrien, Professeur des Universités,

Article 2 – Le directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, 17 mai 2024

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation,

La cheffe du bureau des recrutements par concours

Signé

Nathalie LEYNAUD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Arrêté du 24 juin 2024

Complétant l'arrêté du 29 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024, la composition du jury d'admissibilité du concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de classe normale

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 modifiée d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique en France ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983, modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014, modifié, portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;

Vu l'arrêté du 7 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de classe normale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024, la composition du jury d'admissibilité du concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de classe normale ;

Arrête

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du 29 mars 2024 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Le jury d'admissibilité est complété par :

En qualité de membre élu par les membres du corps des chargés de recherche :

M. MANGIAFICO Salvatore, Chargé de Recherche du développement durable

Article 2 – Le directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 24 juin 2024

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation,

La cheffe du bureau des recrutements par concours

signé